

Protocole relatif aux mesures d'adaptation

Faculté des sciences de l'éducation

Automne 2014

Dernière mise à jour : mai 2017



**ADAPTER : UNE MESURE
PARFOIS NÉCESSAIRE**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration de ce protocole :

Faculté des sciences de l'éducation

- Diane LeBreton, vice-doyenne

Campus partenaires

- Carole Boucher, responsable du TCLF, campus de Shippagan
- Jonathan Landry, responsable du TCLF, campus d'Edmundston

District scolaire francophone Sud

- Nathalie Kerry, directrice exécutive de l'apprentissage

Service d'accès et de soutien à l'apprentissage

- Arline Laforest, conseillère en intégration, campus de Shippagan
- Paula LeBlanc, conseillère en intégration, campus de Moncton,
- Andrée Léger-Cormier, conseillère en intégration, campus de Moncton
- Linda Tardif, conseillère en intégration, campus d'Edmundston
- Yolande McLaughlin, gestionnaire de projet (réseau), Université de Moncton



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	ii
Mise en contexte	1
Mesures d'adaptation	2
Épreuves de contrôle.....	2
Test de compétences langagières en français (TCLF)	3
Stages.....	4
Politique linguistique de la Faculté des sciences de l'éducation.....	4
Révision du protocole.....	5
Annexe A.....	6
Annexe B.....	9
Annexe C.....	10
Annexe D.....	12



MISE EN CONTEXTE

La Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap (2008) stipule que « l'Université de Moncton veut assurer un traitement juste et équitable aux étudiantes et étudiants ayant un handicap et s'engage à prendre des mesures d'adaptation [pour répondre] à leurs besoins¹ ». Cette politique précise également que « les mesures d'adaptation prises à l'égard de ces étudiantes et étudiants n'ont aucun effet sur les exigences des programmes d'études ». Elle énonce enfin les responsabilités des professeures et des professeurs, des étudiantes et des étudiants ainsi que du personnel non-enseignant.

Une mesure d'adaptation signifie que l'on modifie la procédure habituelle afin que la personne ayant besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation puisse avoir une chance égale de poursuivre des études universitaires. Cependant, une mesure d'adaptation :

- ne doit, en aucun temps, modifier les normes académiques (intégrité académique) ;
- n'enlève pas la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant d'acquérir les connaissances et de développer les habiletés et les attitudes attendues dans le cadre de son programme d'études ;
- doit prendre en considération les limites financières et humaines de l'Université.

La Faculté des sciences de l'éducation « offre, de façon prioritaire, une formation initiale à l'enseignement qui sert à préparer les futures enseignantes et les futurs enseignants qui encadreront les élèves des écoles acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick. Les divers programmes de formation initiale sont destinés à l'enseignement au primaire et au secondaire, y compris tous les domaines de spécialisation² ». La Faculté offre également des programmes de formation en éducation des adultes, des programmes de 2^e cycle (éducation et orientation) et de 3^e cycle (éducation en milieu francophone minoritaire).

Dynamique et engagée, la Faculté s'est donné une philosophie de l'enseignement qui lui est propre, celle de la pédagogie actualisante. Cette philosophie sert de toile de fond dans l'orientation de ses programmes à tous les cycles d'enseignement.

¹ Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap : [http://www.umoncton.ca/umcm-sae/files/sae/wf/wf/pdf/Politique - EEAH le 31 oct 08.pdf](http://www.umoncton.ca/umcm-sae/files/sae/wf/wf/pdf/Politique_-_EEAH_le_31_oct_08.pdf)

² La Faculté des sciences de l'éducation : au cœur de la formation enseignante en Acadie : <http://www.umoncton.ca/umcm-education/node/1>

Depuis quelques années, des étudiantes et des étudiants inscrits en sciences de l'éducation font appel au Service d'accès et de soutien à l'apprentissage afin d'obtenir des mesures d'adaptation. Puisque l'accès à de telles mesures est devenu un droit, la Faculté doit donc s'assurer que celles mises en place ne compromettent pas le développement des compétences visées par l'ensemble de ses programmes d'études. Dans le but d'accroître les chances de réussite de l'étudiante ou de l'étudiant, une collaboration entre le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, l'étudiante ou l'étudiant et la Faculté ou secteur s'avère donc essentielle.

Le développement d'un Protocole relatif aux mesures d'adaptation en sciences de l'éducation est le fruit d'une collaboration entre la Faculté des sciences de l'éducation, ses campus partenaires, le milieu scolaire et le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage de l'Université de Moncton. Il définit ce qui est accepté comme mesures d'adaptation dans les cours qui relèvent de la Faculté.

MESURES D'ADAPTATION

Le protocole abordera les mesures d'adaptation liées aux éléments suivants :

- épreuves de contrôle ;
- Test de compétences langagières en français (TCLF) ;
- stages ; et
- politique linguistique de la Faculté des sciences de l'éducation.

ÉPREUVES DE CONTRÔLE

Les épreuves de contrôle incluent tout test, quiz, examen ou présentation orale qui ont lieu dans le cadre d'un cours.

La professeure ou le professeur a la responsabilité d'appliquer les mesures d'adaptation précisées dans la lettre en provenance du Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, à **moins que celles proposées portent atteinte à un ou plusieurs objectifs du cours**. Dans une telle situation, la professeure ou le professeur doit expliquer à l'étudiante ou à l'étudiant les raisons pour lesquelles une telle mesure porterait atteinte à cet ou à ces objectifs. La mise en œuvre des mesures d'adaptation nécessite une étroite collaboration entre la professeure ou le professeur et le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage.



Voici des exemples de mesures d'adaptation couramment utilisées :

- logiciels spécialisés d'aide à la lecture et à l'écriture (ex. : Antidote, Kurzweil, Word-Q, Claroread, Médialexie) ;
- outils technologiques (ex. : système MF, Zoomtext) ;
- local sans distraction ;
- temps additionnel ;
- pauses.

TEST DE COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN FRANÇAIS (TCLF)

La réussite du Test de compétences langagières en français³ (TCLF) est obligatoire pour tous les étudiants et les étudiantes inscrits en formation initiale en enseignement à la Faculté des sciences de l'éducation. Le TCLF permet aux étudiantes et aux étudiants d'identifier leurs forces et leurs défis par rapport à la langue orale et écrite. Il comprend neuf tâches qui évaluent la compréhension et l'expression orales et écrites. Deux (2) objectifs généraux et douze (12) objectifs spécifiques viennent préciser les compétences attendues pour réussir cette épreuve (voir Annexe A).

La réussite du TCLF est obligatoire avant la fin de la 3^e année des programmes combinés en éducation. Au programme A (2 ans), la réussite des neuf tâches du TCLF est obligatoire avant la fin de la première année. Le seuil de réussite pour chaque tâche est 76 %. Pour chacune des neuf tâches, l'étudiante et l'étudiant a droit à trois (3) essais. Dans le cas d'un échec, elle ou il devra se retirer de son programme et, par conséquent, ne pourra pas poursuivre ses études en éducation.

L'étudiante ou l'étudiant peut utiliser des ouvrages de référence aux tâches 5 et 8 seulement. Si des mesures d'adaptation s'avèrent nécessaires (ex. : temps additionnel, local sans distraction), l'étudiante ou l'étudiant présentera sa demande à sa conseillère en intégration du Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, **au plus tard trois (3) mois avant la passation du TCLF**. Par après, la conseillère en intégration acheminera une lettre au vice-décanat de la Faculté des sciences de l'éducation dans les plus brefs délais suivant la réception de la demande. Le vice-décanat étudiera la demande en consultation avec la personne responsable du TCLF et les autres instances, au besoin (ex. : districts scolaires, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance). Après cette

³ Test de compétences langagières en français : <http://www.umoncton.ca/umcm-education/node/81>



consultation, le vice-décanat fera parvenir la décision à l'étudiante ou l'étudiant, à la conseillère ou au conseiller en intégration ainsi qu'aux instances concernées par la décision.

Pour plus de renseignements sur le TCLF, veuillez consulter le site <http://www.umoncton.ca/umcm-education/node/80>.

STAGES

Le stage s'effectue dans un milieu de travail pertinent et complémentaire au domaine d'études. Il s'agit d'une période d'apprentissage au cours de laquelle l'étudiante ou l'étudiant démontre qu'elle ou qu'il est en voie d'acquies les compétences nécessaires à la profession, ou encore, qu'elle ou qu'il les a atteintes.

De façon générale, les étudiantes et les étudiants ne demandent pas de mesures d'adaptation en prévision de leurs stages. Cependant des situations exceptionnelles pourraient être étudiées au cas par cas. Dans de telles situations, l'étudiante ou l'étudiant présentera sa demande à la conseillère ou au conseiller en intégration du Service d'accès et de soutien à l'apprentissage, **au plus tard trois (3) mois avant le début de son stage**. La conseillère ou le conseiller en intégration acheminera une lettre au vice-décanat de la Faculté des sciences de l'éducation dans les plus brefs délais suivant la réception de la demande. Le vice-décanat étudiera la demande en consultation avec les instances concernées (ex. : Service des stages, responsable de programme, milieu de stage). Après cette consultation, le vice-décanat fera parvenir la décision à l'étudiante ou l'étudiant, à la conseillère ou au conseiller en intégration ainsi qu'aux instances concernées par la décision.

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Il est reconnu que la langue est plus qu'un outil de communication dans l'exercice de la profession enseignante. Pour tous les professionnels et professionnelles œuvrant en éducation, la langue constitue le principal *outil de travail* qu'ils doivent maîtriser. À la Faculté des sciences de l'éducation, les étudiantes et les étudiants sont assujettis au respect de normes linguistiques établies en vertu de la Politique linguistique de l'Université (voir Annexe B) et de la Politique linguistique facultaire (voir Annexe C).

L'étudiante ou l'étudiant qui a des mesures d'adaptation a le droit d'utiliser ses outils d'aide spécialisés lors de ses évaluations à moins que celles proposées portent atteinte à un ou plusieurs objectifs du cours. **Cependant, une professeure ou un professeur qui donne « un**



***examen en temps limité, sans grammaire ni dictionnaire* »⁴ ne pénalisera pas cette étudiante ou cet étudiant pour ses erreurs de grammaire et d'orthographe.**

RÉVISION DU PROTOCOLE

Si des changements doivent être apportés à ce protocole, une demande sera adressée au vice-décanat de la Faculté des sciences de l'éducation qui verra à y donner suite dans les plus brefs délais. Les personnes touchées par ces changements devraient en être informées au plus tôt (professeures et professeurs, étudiantes et étudiants, conseillères ou conseillers en intégration, responsables des stages et du TCLF, responsables de programme) de sorte à favoriser la réussite universitaire de l'étudiante ou de l'étudiant.

Présenté aux membres de l'UARD en éducation en mai 2014.
Adopté par le Conseil de la Faculté le 25 juin 2014.

⁴ Politique linguistique de la Faculté des sciences de l'éducation (2006), p.10



TEST DE COMPÉTENCES LANGAGIÈRES EN FRANÇAIS (TLCF)

Dernière mise à jour : mai 2017

Objectifs généraux – L'étudiante ou l'étudiant sera en mesure :

- 1.0 d'appliquer ses connaissances et sa compréhension, à l'oral, d'exposés oraux et de textes écrits.
- 2.0 d'appliquer ses connaissances et sa compréhension, à l'écrit, de différentes situations d'expression à l'oral et à l'écrit.

Tâches relatives au TLCF		1.0 Appliquer ses connaissances et sa compréhension, <u>à l'oral</u> , d'exposés oraux et de textes écrits.	
	Objectifs spécifiques L'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de / d' :	Tâches L'étudiante ou l'étudiant :	Conditions de réalisation
Compréhension de l'oral			
Tâche 1 – Comprendre une présentation orale	1.1 Énumérer et expliquer, sans ouvrage de référence ⁵ , les points importants d'un exposé oral.	1.1.1 Énumère et explique les principaux points d'un exposé oral.	Temps suggéré : 30 minutes pour rédiger la réponse.
Expression orale			
Tâche 2 - Entrevue	1.2 Répondre oralement à une question, de façon claire et cohérente, pendant au moins trois minutes, sans ouvrage de référence.	1.2.1 Répond oralement à une question d'entrevue pour un poste en enseignement.	S'exprimer oralement pendant 3 minutes. Temps de préparation : 1 minute
Tâche 3 - Lecture	1.3 Lire oralement un texte de façon à en communiquer le sens, sans ouvrage de référence.	1.3.1 Lit oralement un texte informatif ou de fiction de façon à en communiquer le sens.	Temps de lecture : 3 minutes

⁵ Le terme « ouvrage de référence » renvoie à l'utilisation d'un dictionnaire de la langue française (Petit Robert, DeVilliers) et d'un dictionnaire en conjugaison des verbes (Bescherelle).



Tâches relatives au TCLF			
1.0 Appliquer ses connaissances et sa compréhension, à l'oral, d'exposés oraux et de textes écrits.			
	Objectifs spécifiques L'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de / d' :	Tâches L'étudiante ou l'étudiant :	Conditions de réalisation
Expression orale			
Tâche 4 – Correction d'un exposé oral	1.4 Déceler divers types d'écarts en français oral, sans ouvrage de référence.	1.4.1 Identifie les mots inappropriés ou les expressions fautives dans des phrases dites à l'oral.	Temps suggéré : 30 minutes
	1.5 Proposer l'équivalent des écarts dans un français standard, sans ouvrage de référence.	1..5.1 Écrit la correction des mots inappropriés et des expressions fautives.	
2.0 Appliquer ses connaissances et sa compréhension, à l'écrit, de différentes situations d'expression à l'oral et à l'écrit.			
	Objectifs spécifiques L'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de/d' :	Tâches L'étudiante ou l'étudiant :	Conditions de réalisation
Compréhension de l'écrit			
Tâche 5 – Principaux points d'un texte	2.1 Identifier, avec ouvrage de référence, les points importants d'un texte et les expliquer dans ses propres mots.	2.1.1 Identifie et explique les points importants d'un texte informatif.	Temps suggéré : 40 minutes (10 minutes pour lire le texte et 30 minutes pour rédiger la réponse)
Tâche 6 – Idée principale et vocabulaire	2.2 Repérer, sans ouvrage de référence, l'énoncé qui résume le mieux l'idée principale d'un texte informatif.	2.2.1 Choisit parmi un nombre d'énoncés celui qui résume le mieux l'idée principale d'un texte informatif.	Temps suggéré : 25 minutes
	2.3 Expliquer à l'écrit et dans ses propres mots la signification de mots rarement utilisés, sans ouvrage de référence.	Explique, à l'écrit, et dans ses propres mots, la signification de mots rarement utilisés.	



Tâches relatives au TCLF		2.0 Appliquer ses connaissances et sa compréhension, à l'écrit, de différentes situations d'expression à l'oral et à l'écrit.	
	Objectifs spécifiques L'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de / d' :	Tâches L'étudiante ou l'étudiant :	Conditions de réalisation
Expression écrite			
Tâche 7 – Correction d'un texte écrit	2.4 Identifier et corriger, sans ouvrage de référence, les fautes d'orthographe grammaticale et d'orthographe d'usage à l'intérieur de phrases écrites par des élèves.	2.4.1 Identifie et corrige les fautes d'orthographe grammaticale et d'orthographe d'usage à l'intérieur de phrases écrites par des élèves de l'école primaire.	Temps suggéré : 25 minutes
Tâche 8 - Rédaction	2.5 Rédiger, avec ouvrage de référence, un texte d'environ 150 mots pour décrire clairement certaines intentions éducatives de l'enseignant(e), par exemple, une sortie éducative ou autres intentions. 2.6 Organiser ses idées et s'exprimer correctement par écrit, avec ouvrage de référence : vocabulaire, syntaxe, orthographe, grammaire et ponctuation.	2.5.1 Rédige une lettre aux parents leur expliquant clairement ses intentions éducatives comme enseignant(e). 2.6.1 Démontre de la cohérence dans la suite logique de ses idées selon le contexte donné et exprime ses idées par écrit et dans un français dit standard : choix du vocabulaire, syntaxe, orthographe, grammaire et ponctuation.	Temps suggéré : 40 minutes
Tâche 9 – Dictée	2.7 Orthographier correctement et sous dictée des phrases de style courant, sans ouvrage de référence.	2.7.1 Orthographie correctement et sous dictée des phrases de style courant.	Sans dictionnaire Temps suggéré : 30 minutes de révision



NORMES LINGUISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON⁶ (SAC-150305)

BARÈME POUR LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS

L'évaluation de la partie linguistique porte sur une tranche de 200, 400, 600 ou 800 mots uniquement pour les **travaux écrits faits à la maison**. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la professeure ou du professeur.

Le tableau ci-dessous indique le barème à appliquer pour ces travaux écrits. Les unités académiques peuvent adopter des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline, afin de moduler la sévérité du barème en fonction des années d'étude.

Par ailleurs, si les erreurs commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant d'attribuer une note. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, la professeure ou le professeur rencontrera l'étudiante ou l'étudiant afin de discuter de ses difficultés. Lors de cette rencontre, on demandera à l'étudiante ou l'étudiant de consulter le Centre d'aide en français qui l'aidera à établir un plan d'amélioration dont l'étudiante ou l'étudiant sera entièrement responsable.

Barème pour le calcul de la pénalité

Pénalités / nombre de mots dans le travail	200 mots	400 mots	600 mots	800 mots
-1/3 lettre	à partir de 2 erreurs	à partir de 4 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 8 erreurs
-2/3 lettre	à partir de 3 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 9 erreurs	à partir de 12 erreurs
- 1 lettre	4 erreurs et plus	8 erreurs et plus	12 erreurs et plus	16 erreurs et plus

⁶ Document à inclure dans tous les plans de cours.

⁷ Erreurs d'orthographe, de ponctuation, d'impropriété (anglicismes), de syntaxe (construction de la phrase) ou grammaticales (accord en genre, nombre, terminaison des verbes). Une erreur d'orthographe d'usage commise plus d'une fois pour le même mot n'est pénalisée qu'une seule fois. Exemples d'erreurs d'orthographe d'usage : littéraire, j'ai aperçu.



Normes linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE)⁸

La langue est plus qu'un *outil de communication* pour les futurs enseignants et enseignantes et pour les enseignants et enseignantes en exercice. Pour tous les professionnels œuvrant en éducation, tant au primaire qu'au secondaire, la langue constitue le principal *outil de travail* qu'ils et qu'elles doivent maîtriser. Pour cette raison, la Faculté des sciences de l'éducation a choisi d'évaluer la qualité du français écrit de la manière suivante pour les étudiants et étudiantes en fin de programme au premier cycle (4^e et 5^e année), ainsi que pour les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) :

L'évaluation de la partie linguistique porte sur une tranche de 200, 400, 600 et 800 mots, la tranche et le nombre de mots sont déterminés par la professeure ou le professeur. Si le travail compte plus de 800 mots, l'évaluation se limite à une tranche de 800 mots située n'importe où dans le texte.

Si les erreurs⁹ commises sont trop nombreuses ou rendent la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur se réserve le droit de demander à l'étudiant ou l'étudiante de reprendre le travail et de corriger les erreurs avant d'attribuer une note. Si, après cette seconde lecture, le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même, le professeur ou la professeure rencontrera l'étudiant ou l'étudiante afin de discuter de ses difficultés et de lui soumettre un plan d'amélioration, incluant une consultation au Centre d'aide en français, dont l'étudiant ou l'étudiante sera entièrement responsable.

Barème pour le calcul de la pénalité pour les travaux rédigés à la maison sans contrainte de temps

Pénalités / nombre de mots dans le travail	200 mots	400 mots	600 mots	800 mots
-1/3 lettre	à partir de 1 erreur	à partir de 2 erreurs	à partir de 3 erreurs	à partir de 4 erreurs
-2/3 lettre	à partir de 2 erreurs	à partir de 4 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 8 erreurs
-1 lettre	à partir de 3 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 9 erreurs	à partir de 12 erreurs
-1 lettre et 1/3	à partir de 4 erreurs	à partir de 8 erreurs	à partir de 12 erreurs	à partir de 16 erreurs
-1 lettre et 2/3	à partir de 5 erreurs	à partir de 10 erreurs	à partir de 15 erreurs	à partir de 20 erreurs
-2 lettres	à partir de 6 erreurs	à partir de 12 erreurs	à partir de 18 erreurs	à partir de 24 erreurs

⁸ Politique adoptée à l'UARD du 18 mai 2016, à l'AESE du 8 juin 2016 et au Conseil de la FSE le 22 juin 2016.

⁹ Erreurs d'orthographe, de ponctuation, d'impropriété (anglicismes), de syntaxe (construction de la phrase) ou grammaticales (accord en genre, nombre, terminaison des verbes). Une erreur d'orthographe d'usage commise plus d'une fois pour le même mot n'est pénalisée qu'une seule fois. Exemples d'erreurs d'orthographe d'usage : littéraire, j'ai aperçu.



Cours du 1^{er} cycle en éducation visés par la politique portant sur les normes linguistiques de la FSE

Note : Les cours visés par la politique linguistique facultaire correspondent aux cours normalement prévus à partir de la 4^e année des programmes de 5 ans.

EDDP3582	Didactique du français I
EDDP4232	Sciences humaines au primaire
EDDP4402	Didactique des arts visuels M8
EDDP4582	Didactique du français II
EDDP4632	Sciences au primaire
EDDP4712	Langue seconde au primaire
EDDP4842	Did. des math. au primaire II
EDDP4932	Intervention à la maternelle
EDDS4122	Did. en études familiales
EDDS4232	Didactique de l'histoire II
EDDS4242	Didactique de la géographie II
EDDS4582	Didactique du français II
EDDS4592	Musique au secondaire
EDDS4632	Didactique des sciences II
EDDS4712	Didactique d'une langue seconde II
EDDS4842	Did. des mathématiques II
EDUC4283	Pédagogie inclusive 9-12
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire
EDUC4393	Pédagogie inclusive M-8
EDUC4583	Littératie et enseignement
EDUC4803	Arts et culture à l'école
EDUC5903	Fondements de l'éducation
EDUC5933	Séminaire de synthèse
EDUC5983	La personne de l'enseignant.e

+ tous les cours EDUC/EDDP/EDDS offerts parmi la liste de cours à option.



Sites Internet présentant diverses informations relativement aux services offerts aux étudiantes et aux étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation

Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap

[http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/wf/pdf/Politique -
EEAH le 31 oct 08.pdf](http://www.umoncton.ca/umcm-saee/files/saee/wf/wf/pdf/Politique-_EEAH_le_31_oct_08.pdf)

Services d'accès et de soutien à l'apprentissage

<http://www.umoncton.ca/umcm-saee/service-acces>

Guide pour les professeures et professeurs

<http://www.umoncton.ca/umcm-saee/node/105>

<http://www.umoncton.ca/umce-saee/node/30>

Test de compétences langagières en français

<http://www.umoncton.ca/umcm-education/node/80>

Enseignement universitaire aux étudiantes et étudiants ayant une condition ou des besoins particuliers

<https://clic.umoncton.ca/d2l/home/29340>

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick (2014)

Lignes directrices sur l'accommodement des étudiants ayant une incapacité dans les établissements d'enseignement postsecondaires

[http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/g/Ligne-directrice-accommodement-etudiants-incapacite-post-
secondaire-Nouveau-Brunswick.pdf](http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/g/Ligne-directrice-accommodement-etudiants-incapacite-post-secondaire-Nouveau-Brunswick.pdf)

